



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipements

Question écrite n° 68750

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le sous-équipement en imagerie par résonance magnétique (IRM) des établissements hospitaliers du Nord-Pas-de-Calais et singulièrement de la région audomaroise. Il en résulte pour la population de l'Audomarois des délais d'attente souvent supérieurs à deux mois alors que l'affectation des patients nécessite dans la plupart des cas une prise en charge urgente. Il lui demande en conséquence les mesures que son ministère compte prendre en faveur du département du Pas-de-Calais et plus particulièrement de l'Audomarois pour raccourcir ces délais d'attente et surtout corriger les déséquilibres actuels de la prise en charge médicale en IRM.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre délégué à la santé sur la pénurie d'appareils à imagerie par résonance magnétique (IRM). Un arrêté indiciaire du 8 juin 2000 a permis d'augmenter le parc antérieur de 34 %. Au total entre 1998 et 2001, le nombre d'appareils autorisés aura doublé passant de 137 à 279. La région audomaroise a bénéficié de cette évolution puisque le fonctionnement de l'appareil d'imagerie par résonance magnétique installé au centre hospitalier de Calais prévoit un accès des radiologues du centre hospitalier de Saint-Omer. L'évolution du parc français se poursuit et les ministres chargés de la santé ont arrêté en date du 21 décembre 2001 un nouvel indice national de besoins pour l'imagerie par résonance magnétique compris entre un appareil pour 190 000 habitants et un appareil pour 140 000 habitants. Ce nouvel indice permettra aux agences régionales de l'hospitalisation, désormais compétentes en la matière, d'augmenter le parc autorisé de plus 50 % par rapport à la situation actuelle. Les délais de rendez-vous pour examen seront alors significativement réduits par rapport à la situation actuelle. Une nouvelle augmentation de l'indice de besoins pourrait intervenir en fonction des recommandations faites par les professionnels de l'imagerie.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68750

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6441

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2431